

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2008

RÉFORME DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI - (n° 578)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 292

présenté par
Mme Iborra, M. Gille, Mme Fioraso, M. Juanico,
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

à l'amendement n° 103 de M. Anciaux

APRÈS L'ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 4 de cet amendement par les mots :

« dans le respect des compétences des régions et des départements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.